

9 LA CONCLUSION SUR PROCESSUS DE DOTATION

Au terme de ce processus, il est important d'aviser les candidats qui n'ont pas été retenus (verbalement ou par écrit), voici quelques conseils :

- Remercier les candidats de leur intérêt à l'égard de l'entreprise.
- Si les candidats non retenus ont des questions, se référer aux critères réellement évalués lors de l'entrevue en évitant d'aborder les références, les enquêtes judiciaires, etc.
- Conserver des écrits de toutes démarches, en cas de plainte.
- Toutes ces étapes font aussi partie de l'expérience-candidat... elles ont un impact important sur la Marque Employeur externe de l'entreprise !

9.1 Contrat de travail

Le contrat de travail est la dernière étape d'un processus de dotation. Malgré que ce soit le dernier, il est important de ne pas l'oublier. Le contrat de travail permet de stipuler les conditions de travail du candidat choisi. Par exemple, l'horaire de travail, le nombre de semaines de vacances que la personne aura droit, le salaire établi à l'embauche, les modalités de progression salariale, etc. Voici d'ailleurs un modèle disponible via le site de la CNESST : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/media/14626>

